

A2 INVEST
Société à responsabilité limitée
au capital de 98.000 euros
Siège social : 284 rue Jean Odelin
30000 NIMES

501 115 141 RCS NIMES

DECISION UNANIME DES ASSOCIES DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2025

L'an deux vingt cinq
Et le 1^{er} septembre
Au siège social.

LES SOUSSIGNES :

- **Monsieur Marcel AGUILAR**, propriétaire de quatre-vingt parts
ci 80 parts
- **Madame Nicole LAGET**, propriétaire de quatre vingt dix-sept mille neuf cent vingt parts
ci 97.920 parts

Seuls associés de la société A2 INVEST,

Après avoir rappelé qu'aux termes de l'article 19 des statuts :

« La volonté des associés s'exprime par des décisions collectives qui, régulièrement prises, obligent tous les associés. Ces décisions résultent au choix de la gérance, d'une assemblée générale ou d'une consultation écrite des associés. »

Ont pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

Les associés décident de transférer le siège social, à compter de ce jour, du 284 rue Jean Odelin, 30000 NIMES à **483 avenue Jean Prouvé, immeuble Les Portes de Ville Active bâtiment A, 30900 NIMES.**

Aucun établissement ne sera conservé à l'adresse de l'ancien siège.

DEUXIÈME DÉCISION

Pour tenir compte de la décision précédente, les associés décident de modifier comme suit l'article 4 des statuts :

« ARTICLE 4 – SIÈGE

Le siège de la société est fixé 483 avenue Jean Prouvé, immeuble Les Portes de Ville Active bâtiment A, 30300 NIMES. »

Le reste demeure sans changement.

TROISIEME DÉCISION

Les associés confèrent tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme des présentes à l'effet de remplir toutes formalités légales de publicité.

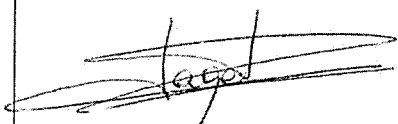
* * *

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Gérance et les associés présents.

La Gérance :

Madame Nicole LAGET	
---------------------	--

Les associés :

Madame Nicole LAGET	
Monsieur Marcel AGUILAR	